

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 03 juillet 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

**Mardi 07 juillet 2026
à 19h00**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Intervention en matière d'urbanisme de M. Stanislas CAILLAUD, 1er vice-président à la CDC Cœur de Saintonge,

Approbation du compte-rendu du 09 juin 2026

1-Affaires scolaire : règlement scolaire et périscolaire

2-Personnel : création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet

3-Personnel : débat sur la protection sociale complémentaire

4-Convention de prêt de matériel avec la CDC

5-Convention de mise à disposition de personnel et de matériel avec la CDC

6- Nouvel adressage : rue des Grands Champs

Questions diverses

SEANCE DU 07 JUILLET 2026

Le 07 juillet deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Lyliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2026

Etaient présents : Mme SIGNAT Lyliane, Maire,

M. AMBERT Aymeric, Mme BLANCHARD Charlène, Mme LEMMET Muriel, M. LEROY Christophe, M. MARCHADIER Bruno, Mme MARIDET Elisabeth, Mme OGER Isabelle, M. REGUILLET Alexandre, Mme ROUSSEAU Michelle.

Excusés : M. BRILLOUET Damien (pouvoir à M. MARCHADIER), M. BRUN Xavier (pouvoir à Mme OGER), Mme CHABOUSSIE Audrey (pouvoir à Mme SIGNAT), M. DUBREUIL David (pouvoir à Mme LEMMET), Mme MASSONNEAU Adeline (pouvoir à M. LEROY).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle OGER

Intervention en matière d'urbanisme de M. Stanislas CAILLAUD, 1er vice-président à la CDC Cœur de Saintonge.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 09 juin 2026, dont un exemplaire leur a été transmis.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu de la séance du 09 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

1-AFFAIRES SCOLAIRE : REGLEMENT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

07.07.2026.01

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le règlement scolaire et périscolaire actuel. Il a été étudié par la commission communale des affaires scolaires qui l'a approuvé en l'état. Un exemplaire de ce règlement a été transmis aux membres du Conseil avec la convocation pour la présente réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce règlement et décide de le reconduire à compter de la rentrée 2026.

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

2-PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET

07.07.2026.02

Madame le Maire, considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services scolaires :

- propose aux membres du Conseil Municipal, de créer, au titre de l'article L332-23,1° du code général de la fonction publique (accroissement temporaire d'activité), pour la période du 1er septembre 2026 au 02 juillet 2027, un emploi contractuel, à temps non complet, sur le grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi contractuel, d'adjoint technique territorial, à temps non complet, du 1er septembre 2026 au 02 juillet 2027.

- Durée de travail : 18h45mn/semaine

- Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique-rémunération à minima IM 366

- Heures complémentaires et frais de déplacement si nécessités de service.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

3-PERSONNEL : DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

07.07.2026.03

Dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Après présentation par Madame le Maire des garanties accordées aux agents de la commune en matière de protection sociale complémentaire, les membres du Conseil ont débattu sur celles-ci.

4-CONVENTION DE PRET DE MATERIEL AVEC LA CDC

07.07.2026.04

Madame le Maire présente la convention de mise à disposition de personnel et de matériel avec la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

La convention a pour objet de mettre à disposition les agents de la commune, dans la mesure où ce service est nécessaire à l'exercice de la compétence transférée à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition de personnel et de matériel avec la Communauté de Communes Cœur de Saintonge

--autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

5-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MATERIEL AVEC LA CDC

07.07.2026.05

Madame le Maire présente la convention de mise à disposition de personnel et de matériel avec la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

La convention a pour objet de mettre à disposition les agents de la commune, dans la mesure où ce service est nécessaire à l'exercice de la compétence transférée à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

--approuve la convention de mise à disposition de personnel et de matériel avec la Communauté de Communes Cœur de Saintonge

--autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

6- NOUVEL ADRESSAGE : RUE DES GRANDS CHAMPS

07.07.2026.06

La propriété située au 1 allée du Pré Long vient d'être vendue (parcelles C1035/1036). L'allée du Pré Long, allée privée, est maintenant à la seule disposition de l'habitation située 3 allée du Pré Long. La nouvelle entrée de la propriété se fera donc par la rue des Grands Champs, entre le n°11 et le n°13.

Nouvel adressage proposé : 11bis rue des Grands Champs.

Après délibération, le Conseil Municipal valide le nouvel adressage de la propriété précitée au 11bis rue des Grands Champs.

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

La balade thermographique a pour but de dévoiler les éventuelles déperditions de chaleur des habitations de la commune. Elle est prévue le mardi 24 novembre en soirée dans le Bourg.

Prochaines réunions :

--Commission information et communication : jeudi 09 juillet 2026 à 19h00

--Conseil Municipal : mardi 08 septembre 2026 à 19h00

--CCID : mardi 15 septembre 2026 à 19h00.

Inscription aux commissions du Pays de Saintonge Romane

--commissions Scot, urbanisme et aménagement durable, SIG : Maridet Elisabeth, Reguillet Alexandre, Massonneau Adeline

Panneau pocket : une question ouverte est posée aux membres du Conseil, à savoir quel cadre donner aux informations relayées par Panneau Pocket.

Madame le Maire donne lecture d'une lettre écrite par les représentants des parents d'élèves sur des aménagements possibles pour rafraîchir la classe bleue lors des périodes de canicule. Une réflexion sera menée par la commune. Une réponse sera envoyée avec une demande de rendez-vous pour évoquer d'éventuelles solutions avec les parents volontaires.

Madame le Maire fait part des informations données lors de la réunion de L'ADMR où elle est allée avec M. Reguillet.

Le PATA (point à temps) aura lieu sur 2 jours de la semaine 35.

La fête de la Maison de l'Enfance organisée par la CDC aura lieu le 12 septembre 2026 de 10h00 à 18h00.

L'association Regards d'amour a envoyé une invitation aux membres du Conseil pour un dîner le samedi 1^{er} août 2026 (19h00 à 22h00).

La séance est levée à 22h48

Le Maire,
SIGNAT Lyliane

Le secrétaire de séance,
Isabelle OGER